

DEMANDE DE MODIFICATION D'UN PERMIS DE LOTIR

Permis de lotir délivré en date du 21 juin 1988 par le Collège des Bourgmestre et Echevins de la Commune de Flobecq

Réf. Urbanisme : 10.130/40 L
Registre permis de lotir n° 606

et modifié le 1 février 1999

Réf. Urbanisme : F0314/51019/LAP/98.1/M

SITUATION :	Commune de Flobecq, rue Hurdumont
PROPRIETAIRE :	Monsieur VANDAMME Jean-Baptiste Rue des Prisonniers Politiques, 23 - 9600 Renaix
TITULAIRE DU PERMIS :	Monsieur Emile CARBONNELLE

DOSSIER : 00715-04-1

DATE : 01/03/1999

Dressé par le BUREAU D'ETUDES ET D'EXPERTISES *du*
Géomètre-Expert Juré

Vanden Abeele Serge

*légalement admis et assermenté en cette qualité par devant le Tribunal de Première Instance
séant à Tournai*

Rue Marais à l'Eau, 3 - 7880 Flobecq

Tél. 068/44 81 59 - 075/48 37 56
Fax. 068/44 88 44

T.V.A.
759.086.960

H.S.A. 850-8643137-47
C.O.B. 799-5154409-25

RELEVES TOPOGRAPHIQUES
LOTISSEMENTS

RELEVES DE BATIMENTS
MITOYENNETES

IMPLANTATIONS
EXPERTISES IMMOBILIERES

BORNAGES
ETATS DES LIEUX

Ministère des Finances
Administration de la TVA,
de l'Enregistrement et des Domaines,
Bureau de l'Enregistrement
rue Tramasure 12
7860 LESSINES
CCP : 000-2003345-04
TEL : 068/33.21.25
FAX : 068/33.93.25

Lessines, le 01 octobre 1998

nos réf. : RS.454./98

ATTESTATION DE PROPRIETE.

Le soussigné Receveur de l'Enregistrement certifie au vu de la documentation dont il dispose à ce jour, que les biens ci-après désignés, appartiennent aux personnes suivantes :

- VAN DAMME Jean-Baptiste (Renaix 280165) 1/2 PP
- DERREUMAUX Sandra (Renaix 200373) 1/2 PP

à Renaix, rue des Prisonniers Politiques, 23 .

désignation des biens suivant MC : Commune de FLOBECQ ART. 7427

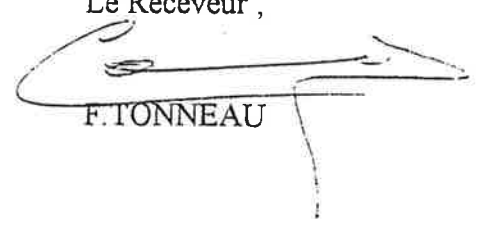
- * 15a 06ca tab, "Couture d'Ainame", cad B 637 d, R.C.: 700,-
- * 15a 04ca tab, "Couture d'Ainame", cad B 637 c, R.C.: 700,-

Titre : - acquisition Nre loix 21.10.96



réf à rappeler lors du paiement : RS : 454./98
coût : timbre : 200,-frs
recherche : 100,-frs
TOTAL : 300,- frs .
F.

Le Receveur ,


F. TONNEAU

NOTICE D'EVALUATION PREALABLE DES INCIDENCES D'UN PROJET SUR L'ENVIRONNEMENT.

*Dans le cadre d'une demande de permis de bâtir ou de lotir
(Articles 41 et 53 de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme et du Patrimoine).*

I. RENSEIGNEMENTS GENERAUX :

- DEMANDEUR :

Monsieur **VAN DAMME Jean-Baptiste**
Rue des Prisonniers Politiques
9600 Renaix
Tél. 055/21 54 52

- AUTEUR DE PROJET :

Vanden Abeele Serge
Géomètre-Expert Juré

Rue Marais à l'Eau, 3
7880 Flobecq
Tél. 068/44 81 59 - 075/48 37 56
Fax. 068/44 88 44

- OBJET DE LA DEMANDE :

Permis de lotir

- SITUATION DU CHANTIER :

Commune de Flobecq, rue Hurdumont
section : D
parcelles(s) : 637 C et 637 D

Les actes ou travaux projetés ne sont pas repris à l'annexe I du décret du Conseil régional wallon du 11 septembre 1985 ou à l'article II, _ 2 de l'arrêté de l'Exécutif régional wallon du 31 octobre 1991.

II. SITE ET PROJET :

Outre les renseignements prescrits en vertu des articles 204 à 226 (permis de bâtir) ou 227 à 231 (permis de lotir).

- *relevé, sur un plan à l'échelle la plus appropriée, du périmètre approximatif à l'intérieur duquel le projet réalisé sera perçu par un observateur ordinaire.*

voir plans du projet

- *nature et occupation du sol autre que les constructions existantes (friche, terrain vague, culture, prairie, forêt, lande fagnes, zone humide, ...).*

- *évaluation sommaire de la qualité biologique du site :*

terre de classe moyenne

- *direction et point de rejet dans le réseau hydrographique des eaux de ruissellement :*

- *situation actuelle :*

rejet des eaux de ruissellement dans l'égout public

- *situation projetée :*

idem

- *estimation du volume supplémentaire pour les projets importants :*

néant

- *cours d'eau, étangs, sources, captages éventuels :*

néant

- *importance et itinéraire du charroi supplémentaire prévisible :*

le charroi supplémentaire est estimé à 2 voitures familiales

- *provenance et nature des remblais éventuels :*

néant

- *nature, quantité, mode d'évacuation ou d'élimination des effluents liquides ou gazeux et des déchets solides éventuellement produits en plus des eaux et déchets domestiques ordinaires :*

néant

III. EVALUATION ET JUSTIFICATION :

Impact approximatif du projet, justification (architecturale, technique, écologique, économique, etc.) du choix et de l'efficacité attendue de mesures palliatives ou protectrices éventuelles ou de l'absence de ces mesures dans les domaines suivants :

- *Intégration au cadre bâti et non bâti : risques d'un effet de rupture dans le paysage naturel ou par rapport aux caractéristiques de l'habitat traditionnel de la région ou du quartier (densité excessive ou insuffisante différences par rapport à l'implantation, l'orientation, le gabarit, la composition des façades, les matériaux et autres caractéristiques architecturales des constructions environnantes mentionnées au plan d'implantation).*
 - Les constructions devront respecter les caractéristiques générales de la région et sauvegarder les valeurs relatives au cadre.
 - L'effet recherché dans la composition doit être simple, calme et de bonne proportions.
 - Ils convient donc d'éviter les formes agressives ou formant des contrastes heurtants.

- *compatibilité de l'activité projetée avec les voisinages (présence d'une école, d'un hôpital, etc.).*
 - présence d'une école à environs 3 km.
 - hôpital, ... à environs 8 km.

- *rejets dans les eaux de surface et souterraines : évaluation du système d'épuration et/ou d'évacuation des eaux usées et des autres effluents ou percolats.*
 - fosse septique, dégraisseur de capacité suffisante

- *rejets gazeux : pollution atmosphérique et nuisances olfactives.*
 - néant

- *niveau sonore des activités projetées.*
 - la construction d'une habitation.

- *effets sur la faune et la flore.*
 - néant

- *modification du régime des eaux.*
néant

- *érosion.*
néant

- *effets du charroi supplémentaire prévisible :*
- *modification des flux de la circulation locale.*
environs 2 voitures locales supplémentaire.

- *visibilité du débouché sur la voirie.*
bonne (ligne droite)

- *risques pour les piétons et cyclistes.*
pas de piste cyclable ni trottoir pour piéton.
zone de stationnement

utilité ou nécessité des démolitions et/ou abattage d'arbres éventuel.
néant

- *risques d'autres nuisances éventuelles.*
néant

Date : 01/03/1999

L'auteur du projet :



Vanden Abeele Serge

2° MODIFICATION DES PRESCRIPTIONS URBANISTIQUES LOTS 1 & 2

LOTISSEMENT 10.130/40 L

délivré le 21/06/1998

1° MODIFICATION F0314/51019/LAP/98.1/M

COMMUNE :	Flobecq
LIEU :	Hurdumont
SECTION CADASTRALE :	D, n° 637 C et 637 D
DEMANDEUR :	VAN DAMME Jean-Baptiste
AUTEUR DU PROJET :	VANDEN ABEELE Serge G.E.I.

I. - ZONAGE ET EXPRESSION ARCHITECTURALE :

PARCELLAIRE :

Les lots 1 et 2 seront réunies et les dégagements latéraux seront doublés.

La surface au sol du bâtiment ne pourra dépasser **400 m²**

II. - GABARITS :

A MAINTENIR

III. - IMPLANTATION :

A. - L'alignement :

A MAINTENIR

B. - Front de bâtisse avant :

A MAINTENIR suivant 1° modification.

C. - Profondeur maximum de la construction :

A MAINTENIR

D. - Dégagements latéraux :

A MAINTENIR suivant 1° modification

IV. - TOITURES :

A MAINTENIR

V. - GARAGES :

A MAINTENIR

VI. - ANNEXES :

A MAINTENIR

VII. - MATERIAUX DE CONSTRUCTION :

A MAINTENIR

VIII. - ZONE DE COURS ET JARDINS :

A MAINTENIR

IX. - ZONE DE REcul :

A MAINTENIR

X.- CLOTURES :

A MAINTENIR

XI. - DIVERS :

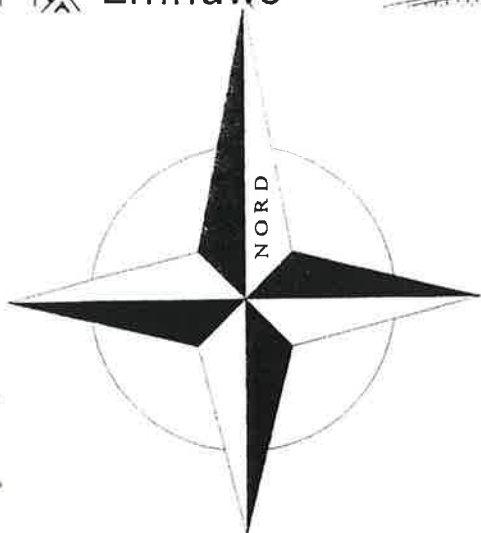
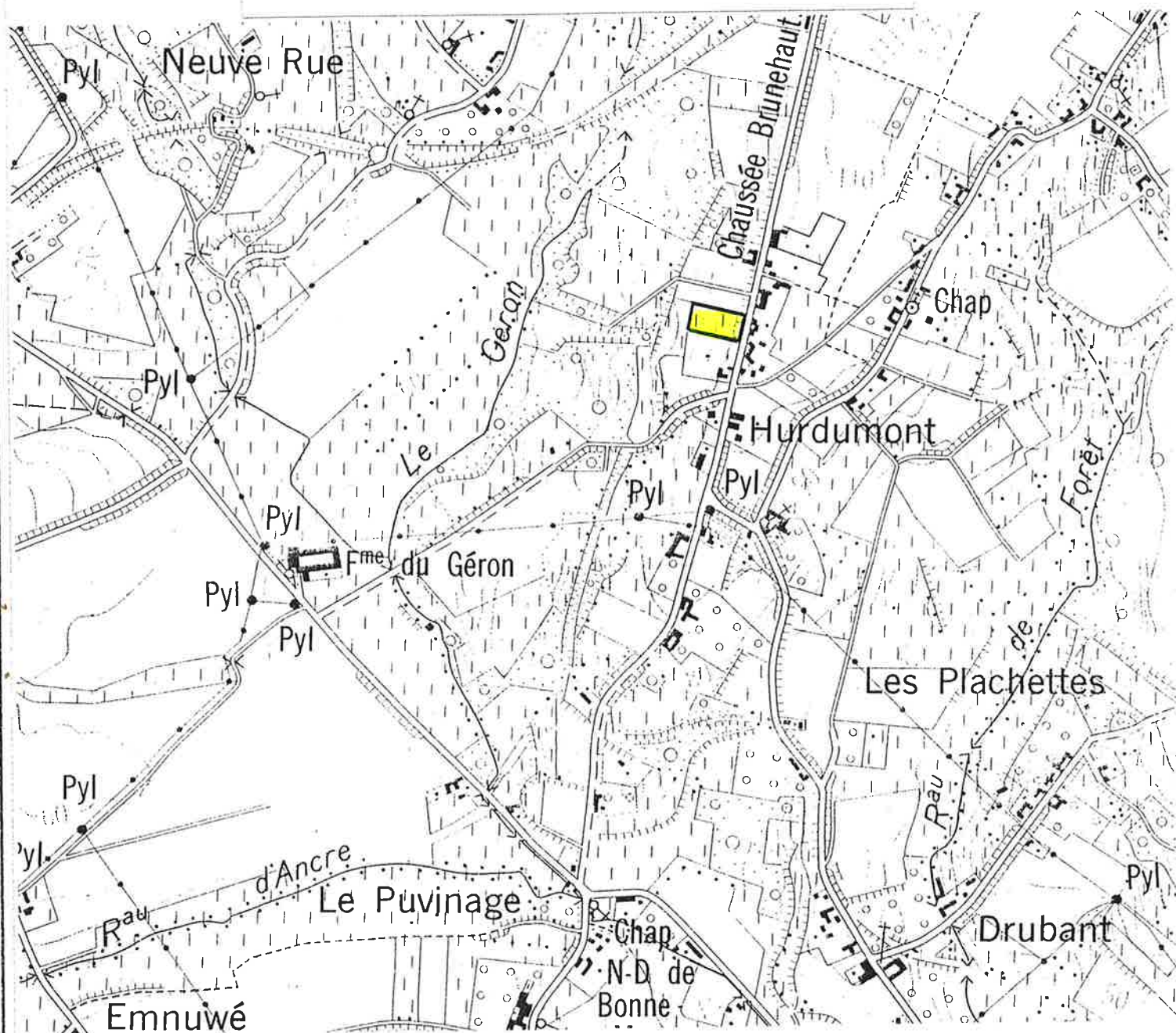
A MAINTENIR

P/S :	LOT 1+2 :	min. P/S = 60/3341	max. P/S = 400/3341
Nombre d'habitation par hectare :		nbre. Habitation / ha = (1 x 10000) / S = 2,993.	

Commune de FLOBECQ

Lieu dit : HURDUMONT

PLAN DE SITUATION



ECHELLE : 1/10 000

Modifications des prescriptions d'un permis de lotir :

Concerne lotissement n°	10.130/40 L délivré en date du 21 juin 1988.....
situé	Flobecq, rue Hurdumont.....
numéro(s) du(es) lot(s) dans le lotissement :	1 et 2.....
propriétaire	VANDAMME Jean-baptiste.....
demeurant	rue des Prisonniers Politiques, 23 - 9600 Renaix.....

Auteur du projet des modifications apportées au lotissement :
VANDEN ABEELE Serge - Géomètre-Expert Immobilier
Rue Marais à l'Eau, 3 - 7880 Flobecq
Tél. 068/44 81 59 - 44 88 44

Je soussigné

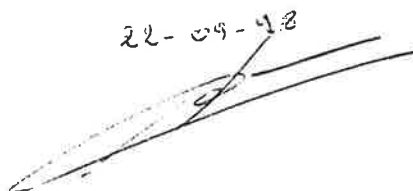
demeurant

propriétaire de la parcelle cadastrée section D., numéro(s) ... 636 B

numéro(s) du(es) lot(s) dans le lotissement : ... 3

déclare avoir pris connaissance du dossier de modification du lotissement mentionné en rubrique.

Pour accord concernant les modifications apportées aux prescriptions du lotissement.

22-09-98


RECOMMANDÉE

VA Vanden Abeele Serge
Géomètre-Expert Juré

Marais à l'Eau, 3
7880 Flobecq

Flobecq, le 25 septembre 1998

Madame Isabelle MARBAIX
Place Gabrielle Petit, 14 (app. 1)
7500 Tournai

Monsieur Robert VAN DROM
Rue François Dieudonné, 20
7100 La Louvière

COPIE

Concerne : Projet de modification du lotissement n° 10.130/40 L LOTS 1 et 2
Situation : Flobecq, rue Hurdumont, section D, n°s 637 C et 637 D

Madame,
Monsieur,

Par la présente je vous informe, que Monsieur et Madame VAN DAMME - DERREUMAUX J.B.,
propriétaires des lots 1 et 2, souhaitent apporter une modification au lotissement mentionné
en rubrique.

Vous trouverez en annexe le projet de modification des prescriptions urbanistiques et du plan de
lotissement.

Suivant les réglementations en cours, vous avez le droit d'introduire une réclamation auprès
du collège échevinal de la commune de Flobecq, dans les trente jours.

Je vous souhaite bonne réception de la présente et en restant à votre entière disposition pour tout
renseignement que vous pourriez désirer, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à
l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le Géomètre-Expert Immobilier

COPIE


VANDEN ABEELE Serge

TEL. 068/44 81 59 - 075/48 37 56
FAX. 068/44 88 44

T.V.A. 759.086.960
BACOB 799-5154409-25

RELEVES TOPOGRAPHIQUES
LOTISSEMENTS

RELEVES DE BATIMENTS
MITOYENNETES

IMPLANTATIONS
EXPERTISES IMMOBILIERES

BORNAGES
ETATS DES LIEUX

CV

201

1

Récapissé de dépot d'un envoi recommandé

Destinataire :
M. Robert Van Dorp
Rue François Baudouin n° 20 Bte
à 7500 La Louvière

Indications de service
Numéro 46
Nature (1) Lu
Taxe F
Remboursement F
Signature du préposé, [Signature]

(1) Eventuellement apposer le timbre AR sur le récapissé de dépot.

ATTENTION ! TRES IMPORTANT :
CONSERVEZ CE FEUILLET,
IL SERA NECESSAIRE EN CAS DE RECLAMATION ! *

En cas de perte, de spoliation ou d'avarie, l'expéditeur a droit à une indemnité dans les limites et conditions fixées à l'article 18 de la loi du 26.12.1956 sur le service des postes. Indiquez sur votre envoi, vos nom et adresse pour éviter tout retard en cas de retour à l'expéditeur.

* - en service intérieur, pendant 6 mois à compter du jour de dépot.
- en service international, pendant 1 an à compter du lendemain du jour de dépot.

Bon D 2120 - Code 139000

CV

201

1

Récapissé de dépot d'un envoi recommandé

Destinataire :
M. Gabriel Thas
Rue P. Gahleitner n° 14 Bte L
à 7500 Tournai

Indications de service
Numéro 45
Nature (1) Lu
Taxe F
Remboursement F
Signature du préposé, [Signature]

(1) Eventuellement apposer le timbre AR sur le récapissé de dépot.

ATTENTION ! TRES IMPORTANT :
CONSERVEZ CE FEUILLET,
IL SERA NECESSAIRE EN CAS DE RECLAMATION ! *

En cas de perte, de spoliation ou d'avarie, l'expéditeur a droit à une indemnité dans les limites et conditions fixées à l'article 18 de la loi du 26.12.1956 sur le service des postes. Indiquez sur votre envoi, vos nom et adresse pour éviter tout retard en cas de retour à l'expéditeur.

* - en service intérieur, pendant 6 mois à compter du jour de dépot.
- en service international, pendant 1 an à compter du lendemain du jour de dépot.

Bon D 2120 - Code 139000

Modifications des prescriptions d'un permis de lotir :

Concerne lotissement n°	10.130/40 L délivré en date du 21 juin 1988.....
situé	Flobecq, rue Hurdumont.....
numéro(s) du(es) lot(s) dans le lotissement :	1 et 2.....
propriétaire	VANDAMME Jean-baptiste.....
demeurant	rue des Prisonniers Politiques, 23 - 9600 Renaix.....

Auteur du projet des modifications apportées au lotissement :
VANDEN ABEELE Serge - Géomètre-Expert Immobilier
Rue Marais à l'Eau, 3 - 7880 Flobecq
Tél. 068/44 81 59 - 44 88 44

Je soussigné

Marcel Sigmon

demeurant

Hurdumont, 23 B - Flobecq

propriétaire de la parcelle cadastrée section *D.*, numéro(s) *634*.....

numéro(s) du(es) lot(s) dans le lotissement : *5*.....

déclare avoir pris connaissance du dossier de modification du lotissement mentionné en rubrique.

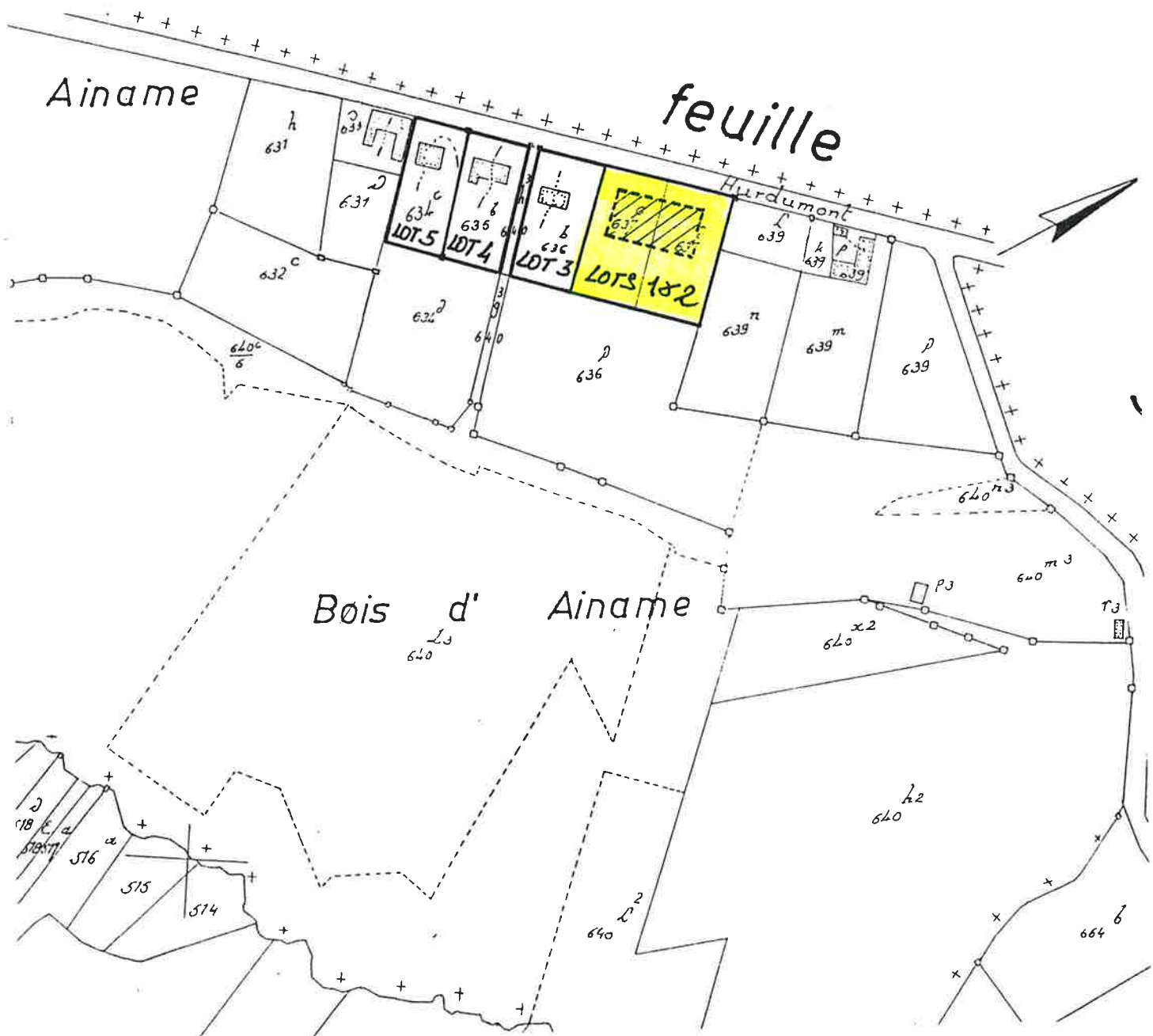
Pour accord concernant les modifications apportées aux prescriptions du lotissement.

22 septembre 98 - [Signature]

Commune de FLOBECQ

Section D Numéros 637 C et 637 D

SITUATION CADASTRALE



ECHELLE : 1/25'